



Saint-Marcel, le 9 Février 2022

Lettre Ouverte à l'attention de Mme L. RUELLAN et M. C. VERGNE

Directrice des Ressources Humaines et Directeur de l'établissement Framatome Saint-Marcel

Madame, Monsieur,

Dans un constant soucis d'amélioration du « pacte social et du pouvoir d'achat » des salariés de l'établissement de Framatome Saint-Marcel, il est important pour la CFDT de poser les bases de nos revendications pour cette année 2022.

En effet, il est primordial pour notre site de maintenir les compétences, d'intégrer de nouveaux talents, de valoriser l'expérience des salariés mais nous devons également tenir compte de l'inflation pour maintenir le pouvoir d'achat des salariés.

Si au périmètre central, les négociations se poursuivent et aboutissent à de nouveaux accords permettant de renforcer des dispositions sociales au bénéfice des salariés, au niveau local de l'établissement, le constat est plus mitigé. Les négociations ont des difficultés à se lancer ou stagnent, prenons pour exemple les négociations PLCT et GPEC.

Nous sommes conscients de la charge de travail que cela nécessite et de l'impact non négligeable sur la charge qu'a pu avoir la crise sanitaire ; toutefois, en 2022, nous devons collectivement agir.

La CFDT Framatome vous demande donc d'ouvrir les négociations suivantes :

- **Prime transport** : Notre accord actuel date de 2014 et force est de constater qu'il n'est plus au niveau des enjeux du moment. En effet, aujourd'hui, les frais liés à la mobilité explosent, les frais d'autoroutes et de carburant ne cessent d'augmenter et cela impacte fortement le pouvoir d'achat des salariés.
Nous attirons votre attention sur les accords d'autres établissements de Framatome qui sont, sans équivoque, largement mieux-disants. Pourquoi les salariés de Saint-Marcel ne seraient pas traités de la même manière ?
- **GPEC, Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences** : Depuis maintenant 4 ans, le sujet est au point mort. Cette négociation devra passer par un accord de méthode et permettra d'anticiper l'avenir de notre site, de donner de meilleures perspectives de carrière et de développement aux salariés et de mettre en place une réelle grille de salaire. Cet accord devra également intégrer un volet relatif à la pénibilité, en s'appuyant sur notre accord CAFc, afin d'améliorer la prise en compte de cette composante très prégnante dans nos métiers.
Le chantier est vaste, nous le savons, cela nécessitera du temps. Avec les nouvelles évolutions à venir en lien avec la convention collective nationale et le récent accord central Framatome, une réunion de calage préalable nous semble primordiale.
- **Admission au restaurant d'entreprise** : La CFDT fait le même constat que pour les indemnités liées au transport, le site est en dessous des montants appliqués sur d'autres établissements de Framatome. Nous demandons donc qu'une négociation s'ouvre afin de faire évoluer cette admission employeur et ainsi permettre plus d'équité entre les établissements.
- **Prime collective d'établissement** : Comme le prévoit l'accord salarial NAO 2022 et son article 4 « Budget primes exceptionnelles », la CFDT vous demande l'ouverture d'une négociation afin qu'une partie de ce budget soit utilisée sous la forme d'une prime uniforme pour l'ensemble des salariés de l'établissement.

Dans l'attente d'un retour de votre part, recevez, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Pour la **CFDT Framatome Saint-Marcel**
Gaëlle FASULO, Déléguée Syndicale CFDT